

« Assurer un développement soutenable » : un sénateur de l'Essonne voudrait soumettre les data centers à une taxe sur l'eau

Le sénateur socialiste David Ros a rédigé une proposition de loi pour assurer un développement soutenable dans le secteur des data centers. Il propose d'imposer des règles à ce secteur en plein développement. La filière assure 80% de l'impact environnemental de ses centres de données.

Par Cécile Chevallier

Le 29 mars 2025 à 07h05

Ville, code postal...



75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Transports

Toutes les actualités locales

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



La proposition de loi de David Ros a vocation à limiter les nuisances des data centers (ici Equinix à Pantin, en 2019), qui se multiplient dans le pays. AFP/Jacques Demarthon

Réagir

Enregistrer

[Écouter l'article](#)

00:00/00:00

Ils se développent de plus en plus. [Le nombre de centres de données](#) serait passé en France de 250 en 2022 à 315 actuellement, dont 160 rien qu'en Île-de-France. Et selon une étude menée par EY-Parthenon, un cabinet de conseils sur la stratégie numérique, on pourrait en dénombrer près de 700 d'ici à 2033. C'est pour « mettre en place des mécanismes de régulation qui permettent d'encourager l'innovation et assurer un développement soutenable » que David Ros, sénateur (PS) de l'Essonne, a récemment déposé une proposition de loi (PPL).

« L'idée est de lancer le débat, confie David Ros. Je suis plutôt favorable à l'implantation de centres de données, beaucoup sont arrivés sur le [plateau de Saclay](#) ces dernières années. C'est une nécessité pour le développement et la souveraineté numériques. Mais il n'y a pas de vision d'ensemble sur leur aménagement global. » Parmi ses propositions, celle détaillée dans l'article 2 a déjà suscité de nombreux commentaires publics. Elle vise à « instaurer une redevance sur le prélèvement et la consommation d'eau par les centres de données ».

À lire aussi [Un « impact sur la robustesse du réseau électrique » : gare à la multiplication des data centers en Île-de-France](#)

Préférant ne pas commenter une PPL qui n'en est qu'à ses balbutiements et qui sera très certainement très transformée d'ici à sa présentation au Sénat et à l'Assemblée nationale, la filière a cependant accepté de répondre au Parisien sur le contexte plus général.

« Cette question de l'eau est très présente dans la presse par le biais d'articles qui s'appuient sur des données émises par ChatGPT, hébergé aux États-Unis, estime Antoine Lesserteur, chargé de relations institutionnelles et communication chez France Datacenter, qui regroupe une centaine d'adhérents. Outre-Atlantique, la technique de

refroidissement utilisée est très consommatrice d'eau. En France, nous sommes plutôt sur des techniques de refroidissement à air ou à eau, mais en circuit fermé. »

Garantir un retour bénéfique pour les collectivités

Et la filière de rappeler ces chiffres : selon l'Autorité de régulation des communications électroniques (Arcep), les data centers prélèvent 482 000 m³ d'eau par an sur les quelque 30 milliards de m³ prélevés au total pour les activités humaines. « À titre de comparaison, cela s'élève à 3,3 milliards m³ pour l'agriculture », annonce Antoine Lesserteur.





David Ros, sénateur socialiste de l'Essonne (ici à Paris, le 25 septembre 2023), propose de soumettre les centres de données à une redevance pour le prélèvement et la consommation de l'eau. LP/Cécile Chevallier

Mais, pour David Ros, « les centres de données, concentrés en grand nombre sur un territoire, font peser sur les collectivités et les populations des nuisances qui peuvent se révéler considérables : artificialisation des sols, pression sur le foncier disponible, chaleur fatale (*générée par l'activité*) non réutilisée, consommation et pollution d'eau en grande quantité et de nombreuses tensions sur les réseaux de distribution électrique ».

Newsletter L'essentiel du 91

Un tour de l'actualité de l'Essonne et de l'Île-de-France



Inscrit

[Toutes les newsletters](#)

« L'eau est une ressource rare, insiste le sénateur. Le volume d'eau prélevé par les structures a progressé de 20 % par rapport à 2021. La redevance sur l'eau permettrait de responsabiliser les entreprises du secteur, et une imposition en tant qu'infrastructures numériques garantirait un retour bénéfique aux collectivités. »

Récupération de la chaleur fatale

La proposition de loi évoque aussi la récupération de la chaleur fatale, que l'article 3 propose d'instaurer comme condition à l'installation des centres de données, en s'appuyant sur l'exemple du [centre aquatique olympique de Saint-Denis \(Seine-Saint-Denis\)](#), [chauffé](#) par ce biais.

« En Île-de-France, la faisabilité de récupérer la chaleur fatale est déjà obligatoire dans la procédure d'agrément, et cela va l'être en France après une directive européenne, assure Antoine Lesserteur. Pour les nouveaux projets, c'est

souvent intégré. C'est plus compliqué pour les data centers existants, surtout en zone rurale ou périurbaine. Et les freins sont nombreux en France, car les réseaux de chaleur sont encore très peu nombreux. Mais cela fait partie des solutions pour réduire notre empreinte carbone. »

Pour David Ros, en adoptant ces mesures, la France affirmerait « sa volonté de concilier innovation technologique et responsabilité environnementale ». « Il s'agit de garantir une implantation soutenable et stratégique des centres de données, au service d'un avenir numérique plus vertueux », conclut le sénateur essonnien.

[Voir tous les commentaires](#)

Essonne >